



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

résidences services

Question écrite n° 50377

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'éventuelle transformation de l'infirmierie en centre de soins au sein des résidences services. Au regard de la population grandissante des personnes de plus en plus âgées vivant dans ce type d'établissement, il souligne le fait que cette éventuelle transformation aurait trois principaux avantages : premièrement, une extrême proximité garantissant une meilleure qualité du soin et de l'urgence relative ; deuxièmement, la réduction - voire la disparition - des surcoûts liés aux déplacements, à la fois des médecins qui visitent et des patients qui consultent ; troisièmement, le remboursement aux personnes âgées par la sécurité sociale et les mutuelles des soins ainsi dispensés dans le cadre d'un secteur médical conventionné. Il demande, en conséquence, l'avis du Gouvernement sur ce sujet et ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour aller éventuellement dans le sens de la transformation d'une infirmierie en centre de soins au sein des résidences services, eu égard aux trois avantages mis en évidence.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50377

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5090

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)